

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2014

<p>NOMBRE DE MEMBRES composant le Conseil : 35 en exercice : 35 présents : 32 représentés : 3 pour : 35 abstentions : 0 contre : 0</p>

OBJET : Election des représentants de la ville à la Commission d'appel d'offres

L'An deux mille quatorze, le vingt deux avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le seize avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLETT, P. RIBATTO, S. BOURDET, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoints ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, J. NGALLE-EBOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent représentés :

M. FAYE	à	S. BOURDET
C. ALVARO	à	JM. GASSELIN
D. BEKIARI	à	P. BUCHET

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Muriel FOULARD est désignée pour remplir ces fonctions

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics fixant les modalités d'élection des représentants à la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant que la commission est composée du maire, président de droit, de cinq membres titulaires et de six membres suppléants, élus au sein du Conseil Municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel,

Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : de procéder à l'élection des représentants de la ville à la Commission d'Appel d'Offres.

Article 2 : Sont élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Monsieur le Maire, président de droit	Christian BIGRET, Vice-Président
Titulaires	Suppléants
Jean-Luc DELERIN	Roger LHOSTE
Dominique LAFON	Emmanuel CHAMBON
Philippe RIBATTO	Michele-Elisabeth MORIN
Michel FAYE	Jean-Marie GASSELIN
Gilles MERGY	Despina BEKIARI

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Trésorier Municipal
- M. le Directeur Départemental de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
Laurent VASTEL



Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En Préfecture le 23/05/2014

Publication/Affichage le 23/05/2014

Pour le Maire et par délégation

La Directrice Générale Adjointe autorisée